

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-U53-79

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le « Règlement numéro 2019-U53-79 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone Va 949 à l'égard de la catégorie d'usage résidentiel et des normes correspondantes » a été adopté par le conseil de la Ville le 30 juillet 2019 et **est entré en vigueur le 16 août 2019**.

Un certificat de conformité a été émis le 16 août 2019 à la suite de l'approbation de ce règlement par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de ce règlement vise essentiellement à :

- a) Modifier les usages autorisés pour la zone « Va 949 » à l'égard de la catégorie d'usage résidentiel ainsi que les normes correspondantes, notamment de la manière suivante :
 - L'ajout de la catégorie d'usages « projet intégré d'habitations;
- b) Modifier les usages autorisés pour la zone « Va 949 » à l'égard des dispositions spéciales ainsi que les normes correspondantes, notamment de la manière suivante :
 - Le retrait de la disposition spéciale 14.16, disposition particulière applicable aux peuplements forestiers rares;

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 27 août 2019.

Me Stéphanie Allard, greffière